

Programme de prévention dans les écoles primaires et CO du Canton de Fribourg

1.	Contexte:	Le projet prend naissance en 2004, à la suite d'un postulat (No 212.02), déposé le 12 juin 2002 par la députée Dominique Virdis Yerly et 32 cosignataires, sur l'augmentation prétendue de la délinquance juvénile dans le canton de Fribourg. En réponse à ce postulat, le Conseil d'État fribourgeois rédige un rapport (No 124, 22. mars 2004) proposant une série de mesures, entre autres la mesure No 2 : « Informer et sensibiliser les élèves, les enseignantes et les parents. », afin de diminuer l'état de la délinquance juvénile du canton. Le but de cette mesure, est de développer l'action préventive dans les écoles, tant au niveau primaire qu'au niveau du cycle d'orientation. Cette mesure est à l'origine de la création du projet de prévention de la délinquance juvénile développé par la Police cantonale fribourgeoise. La personne chargée de faire de la prévention dans les écoles fait partie de la Brigade des mineurs (BMI) de la Police de sûreté du canton de Fribourg, mais n'est pas policier de formation.
2.	Durée:	<ul style="list-style-type: none"> • École primaire: 2 périodes • Cycle d'orientation: 1 à 2 périodes
3.	Public cible:	<ul style="list-style-type: none"> • Élèves primaires: 7H ou 8H, en présence de l'enseignant(e) • Élèves cycle d'orientation: 9H ou 10 H (evtl. 11H), en présence de l'enseignant(e)
4.	Organisation et rôles:	<ul style="list-style-type: none"> • Animation: Chargé-e-s de prévention de la Brigade des mineurs BMI (Toffel Isabelle, Meuwly Claude et Jutzet René) • Écoute active : maître ou maîtresse de classe et élèves
5.	Objectifs globaux:	<p>Informier et sensibiliser les élèves, enseignant(e)s et parents sur les thèmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Police cantonale : tâches et rôles de la Brigade des mineurs (BMI) - Cadre légal : droits et devoirs des élèves, conséquences pénales et mesures - Violence, armes et substances illicites : Risques et conséquences d'un comportement déviant - Nouveaux médias : dangers liés à l'utilisation
6.	Matériel:	Beamer, écran et flipchart, questionnaires, diverses brochures, films, etc.

Matières enseignées

Thèmes	Contenu
Police cantonale, BMI et mandat de prévention	Devoir, tâches et types d'action de la police : <ul style="list-style-type: none">• prévention• répression
Respect, droits et devoirs	Droits et devoirs : <ul style="list-style-type: none">• notions de respect• différence de chacun (unique)• lien avec les droits d'enfants
Violence, alcool, drogues et armes	Types de violence, substances et armes <ul style="list-style-type: none">• violence physique, verbale, gestuelle et psychologique• lois et limites d'âge
Moyens de communication	Dangers et risques : <ul style="list-style-type: none">• utilisation d'Internet et des moyens modernes de communication• réseaux sociaux et jeux, etc.
Lois pour les mineurs	Code pénal pour les mineurs : <ul style="list-style-type: none">• présentation de certaines lois à titre d'exemple• appréhension des jeunes délinquants par la Police cantonale• mesures et peines pour les jeunes délinquants

Mandats spécifiques / tâches particulières

- développement de projets préventifs
- participation/animation de soirées de parents
- formation d'enseignant-e-s/professionnels
- participation/collaboration groupe de travail
- échanges réseaux